



COMMUNE DE PORT-LOUIS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**

Objet : Pôle culturel phase 2 : Opération d'achèvement des travaux du centre culturel de Port-Louis

Délibération N°PLV 24-10-43

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre octobre, le conseil municipal de la commune de Port-Louis, s'est réuni par une convocation en date du 27 septembre 2024. M. Jean Marie HUBERT en sa qualité de Maire assure la présidence de la séance.

21 élus étaient présents :

M. HUBERT Jean-Marie	Mme FOUCAN-BARBE Christelle <i>Absente procuration donnée</i>	M. GUSTAVE Anselme
Mme RAMASSAMY épse SINNAN-RAGAVA Jany	M. CERCI Bernard	Mme COLLETIN Marie-Louise
M. MAZEPPA Max	Mme MAYEKO Gina <i>Absente excusée</i>	M. MOUSTACHE-MAYEKO Alin
Mme ROQUES Yvelise	M. Dimitri BOUDHOU	Mme DERBY épse VALA Franciane (Dimitri)
M. MOUNSAMY Olivier	Mme BELLOC Catherine	M. SINNAN-RAGAVA Guy
Mme MARCUS épse GALPIN France-Lise	M. LAUJIN Dominique	Mme CAFRE ép. LOSANGE Lucette
M. ZEMBAMA Rodrigue	Mme PERIANAYAGOM Annie- Claude <i>Absente excusée</i>	M. THOMET Olivier
Mme MAYEKO épse JOAILLE Véronique <i>Absente procuration donnée</i>	ARTHEIN Victor <i>Absent procuration donnée</i>	Mme INAMO Tania <i>Absente excusée</i>
M. EDWIGE Charly <i>Absent excusé</i>	Mme MALBOROUGT Reinette	M. TOLA Michel
Mme MEKEL Alexina <i>Absente excusée</i>	M. MARIE-CLAIRE Jacques	

8 élus étaient absents :

Mme FOUCAN-BARBE	Mme MAYEKO Gina	Mme PERIANAYAGOM Annie-Claude
Mme MAYEKO épse JOAILLE Véronique	M. ARTHEIN Victor	Mme INAMO Tania
M. EDWIGE Charly	Mme MEKEL Alexina	

3 élus étaient représentés :

- Mme FOUCAN-BARBE Christelle représentée par Mme COLLETIN Marie-Louise
- Mme MAYEKO épse JOAILLE Véronique représentée par M. CERCI Bernard
- M. ARTHEIN Victor représentée par Mme MALBOROUGT Reinette

Mme Catherine BELLOC donne lecture du rapport du Maire et explique que :

Le projet de « Pôle Culturel », tel que prévu entre 2005 et 2006, était constitué d'un « Centre Culturel » et de la « Médiathèque de Proximité », programmés chacun dans un des bâtiments (« collège des filles et collège des garçons ») de l'ancien collège conçu par l'architecte Ali TUR aux environs de 1934). Ainsi, les projets « Centre Culturel » et « Médiathèque » prévoyaient d'abord la réhabilitation des bâtiments existants. La Médiathèque ayant été réalisée, c'est en avril 2006 que les travaux relatifs à la tranche de reconversion de l'ancien collège en centre culturel ont commencé. Ils ont été arrêtés en janvier 2009.

En 2021, la nouvelle municipalité décide d'une part, de relancer la phase de réhabilitation correspondant au centre culturel ; et d'autre part, d'ouvrir la réflexion sur un pôle culturel éclaté à l'échelle du bourg de Port-Louis. Le centre culturel, se veut un lieu de culture, d'animation, de partage, de convivialité et d'échanges. Il offrira une fonctionnalité multiple à la population via :

- ✓ Des ateliers de pratiques culturelles et artistiques ;
- ✓ Une salle de spectacle modulable (200 places env.) pour accueillir des conférences et autres animations,
- ✓ Un espace d'expositions,
- ✓ Un espace semi-ouvert susceptible d'accueillir des manifestations publiques,
- ✓ Deux logements susceptibles d'être loués de façon saisonnière et/ou d'accueillir des artistes en résidence,
- ✓ Des bureaux,
- ✓ Une liaison directe avec la médiathèque Yvon LEBORGNE.

La demande de financement relative à cette opération (achèvement des travaux du centre culturel de Port-Louis) a d'abord été déposée au titre du FEADER, puis réorientée par les services instructeur vers le FEDER. Le dépôt ayant déjà été opéré, les dépenses relatives à cette opération peuvent déjà être prises en compte. Mais un nouveau dossier a été monté pour se conformer à la mesure TA5.5.1.2 - Protection, développement et promotion du patrimoine culturel et des services culturels. Il comprend 4 phases :

1. La rénovation du bâtiment et l'entretien des charpentes (réhabilitation et mise en sécurité) ;
2. L'aménagement d'une salle de spectacle destinée à accueillir les associations et autres acteurs du mon culturel porteurs de projets ;
3. La création des logements sur la façade urbaine du bâtiment, permettant à terme de garantir le fonctionnement de l'équipement ;
4. La mise en place d'un ascenseur pour la partie du centre culturel (accès PMR) ;
5. La mise en place d'une centrale photovoltaïque et d'un système de récupération des eaux pluviales (autonomie énergétique du bâtiment à terme).

Le plan de financement arrêté reste le suivant :

○ Etudes opérationnelles	462 760.00 €HT
○ Travaux	3 706 401.00 €HT
○ Frais de gestion opérationnelle :	40 000.00 €HT
○ Total dépenses	4 209 161.00 €HT

Ainsi,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° PLV 23-12-97a portant Pôle culturel phase2

Considérant, le pré-dépôt du dossier en date du 06 février 2024 ;

Considérant la pré-instruction et la réorientation vers le FEDER ;

Considérant l'intérêt financier et environnemental de la dématérialisation ;

Le Conseil Municipal, après échanges et débats, et à l'unanimité des présents décide :

Article 1 : D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le FEDER selon le plan de financement suivant :

	Montant HT
Etudes opérationnelles	462 760
Travaux	3 706 401
Gestion opérationnelle	40 000
TOTAL	4 209 160,55
FEDER (85%)	3 577 786,47
Maître d'ouvrage (15%)	631 374,08

Accusé de réception en préfecture
475319711223-20241004-24-10-43-DE
Date de télétransmission : 15/10/2024
Date de réception préfecture : 15/10/2024

Article 2 : D'inscrire les dépenses et recettes afférentes au BP2025.

Pour Extrait Certifié Conforme
Port-Louis, le 04 octobre 2024

Le Maire,



Jean-Marie HUBERT

Publiée le :

Transmise au Représentant de l'État le :

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.